

**2017-07-104-DAP**

**nomenclature: 9.1.1**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

**OBJET : NETTOYAGE DIFFÉRENCIÉ DU LITTORAL LANDAIS – AVENANT À LA CONVENTION DU 18 JUIN 2013**

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

### **ABSENTS EXCUSES:**

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

**SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25  
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5  
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30  
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



## **2017-07-104-DAP - NETTOYAGE DIFFÉRENCIÉ DU LITTORAL LANDAIS : AVENANT À LA CONVENTION DU 18 JUIN 2013**

Monsieur le Maire rappelle que le littoral de la commune de Tarnos fait l'objet d'un nettoyage régulier qui s'inscrit dans le cadre du Nettoyage Global et Systématique du Littoral Landais, au travers d'un marché organisé par le Conseil départemental des Landes. L'entreprise SITA SUD OUEST (groupe SUEZ) a remporté ce marché en 2013 pour le nettoyage mécanique.

Comme pour d'autres domaines d'intervention de la commune, le contexte budgétaire conduit à reconsidérer certaines dépenses de fonctionnement. L'organisation des plages a ainsi fait l'objet de réflexions visant à réduire ces dépenses.

Dans ce cadre, il a notamment été décidé de se retirer, du lot 1 « nettoyage et collecte mécaniques » du marché de nettoyage systématique du littoral landais. Ce lot 1 prévoyait durant la seule période estivale, le nettoyage des plages en zone réglementée, une fois tous les trois jours, les services communaux assurant les deux autres passages. Ce retrait du lot 1 permet une économie à la Ville proche de 10 000 €.

Depuis cette année, le criblage estival de la plage est désormais effectué uniquement en régie. Nos agents interviennent les mardi, jeudi, samedi et dimanche avec un passage supplémentaire le 14 juillet et le 14 août (qui est un lundi). En complément, le service Ville propre intervient les jours de non criblage afin d'assurer le suivi de la salubrité de la plage.

Monsieur le Maire rappelle que les autres opérations de nettoyage prévues dans la convention initiale sont maintenues. En effet, l'entreprise SITA poursuit ces passages deux par fois par mois hors zone de fréquentation en période estivale ainsi que le criblage d'hiver. De même, le ramassage manuel confié à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail Le Colombier de Biaudos sur la portion centrale de notre littoral est conservé.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant les nouvelles modalités d'organisation du criblage des plages cette saison,

Considérant l'avenant n°1 à la convention n° DE-SEL-2013-1g relative au Nettoyage différencié du littoral landais,



## DELIBERE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du Nettoyage différencié du littoral landais du 18 juin 2013

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2017

Le Maire

